



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 26 septembre 2024

**Objet de la délibération**

**VALIDATION DU PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE DANS LE CADRE DU  
REDEPLOIEMENT DES SERVICES TECHNIQUES A SAINT-GILLES**

Le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Michèle LE BAIL .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Joël TRÉCANT pouvoir à Anne-Laure LE DOUSSAL , André HARTEREAU pouvoir à Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN pouvoir à Valérie MAHÉ , Roselyne MALARDÉ pouvoir à Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Michèle DOLLÉ , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ pouvoir à Fabrice LEBRETON , Hilal SAFAK pouvoir à Michèle LE BAIL .

**Absent(s) :**

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Jean-François LE CORFF désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

**VALIDATION DU PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE DANS LE CADRE DU  
REDEPLOIEMENT DES SERVICES TECHNIQUES A SAINT-GILLES**

**Rapporteur : Michèle DOLLÉ**

La ville d'Hennebont a missionné le programmiste Apritec à l'été 2023 pour redéfinir et valider le projet de regroupement des services techniques avec pour objectif d'améliorer les conditions de travail et de sécurité des agents municipaux, de mutualiser les moyens et d'améliorer l'efficacité des services techniques puis de faciliter les échanges et la transversalité entre les services. Le bureau d'études a reçu pour mission de proposer deux hypothèses de travail concernant les questions organisationnelles des sites et de produire l'évaluation financière de chacune.

Les hypothèses demandées :

- Un regroupement de tous les services techniques sur un site à St Gilles.
- Une proposition libre permettant d'assurer un fonctionnement efficient des services.

Après étude de deux scénaris proposés au premier semestre 2024 par le programmiste APRITEC:

Premier scenario :

- Regroupement des Services techniques et du chantier d'insertion à Saint Gilles pour un coût d'opération estimé à 19 M € TTC dont coût travaux de 12 M € HT.

Second scenario :

- Redéploiement des services techniques et du chantier d'insertion sans les services bâtiment aire de jeux et moyens généraux à St Gilles pour un coût opération estimé à 6,5M€ TTC dont coût travaux 4,06 M € HT et TVA récupérable de 1,1 M €.
- Et Rénovation du site du CTM pour le service bâtiment air de jeux et moyens généraux pour un coût opération estimé à 2,7 M € TTC dont coût travaux de 1,7 M € HT et TVA récupérable de 0,45 M €.

Le travail d'analyse des besoins et de l'existant par le programmiste, tenant compte des contraintes réglementaires et des bâtiments existants sur le site de Saint-Gilles aboutit à une déconstruction de plusieurs bâtiments et à une reconstruction de bâtiments neufs. Pour obtenir l'efficacité attendue, il en résulte un coût important.

Le groupe de travail a proposé de retenir la solution la plus réaliste tant en terme d'organisation et de cohérence des organisations de travail que de coût global d'opération.

Il s'agit alors de rassembler les Services Voirie (VRC), mécanique, Espaces Verts, Environnement et Propreté (SEVEP) dans un pôle espace publics commun et d'y associer le chantier d'insertion sur le lieu-dit de Kerpotence à Saint Gilles. En effet, un regroupement du SEVEP avec le Chantier d'Insertion et le service VRC est pertinent au regard des métiers pratiqués et des mutualisations d'équipements envisageables. Ce pôle espaces publics rassemblera à terme 50 agents plus 10 à 12 personnes des Chantiers d'Insertions.

Il s'agira en parallèle de réhabiliter le CTM actuel en pôle bâtiment aires de jeux et moyens généraux en site occupé pour 27 agents concernés.

Soit :

- Un pôle espaces publics avec les chantiers d'insertions à Saint Gilles pour un coût opération estimé à 6,5M €
- Un pôle bâtiment, aires de jeux et moyens généraux au CTM pour un coût opération estimé à 2,7M €

Les éléments ont été présentés aux agents de la direction des services techniques et du CCAS, chantier d'insertion le 18 avril 2024 en salle du Conseil Municipal.

Le site de Saint-Gilles étant inoccupé, il est proposé de commencer par l'opération de "restructuration - extension du site de Saint Gilles ". Les locaux utilisés par les services voirie et mécanique (garage) ainsi libérés au CTM permettront de réaliser les travaux de restructuration en site occupé pour les services bâtiments et moyens généraux.

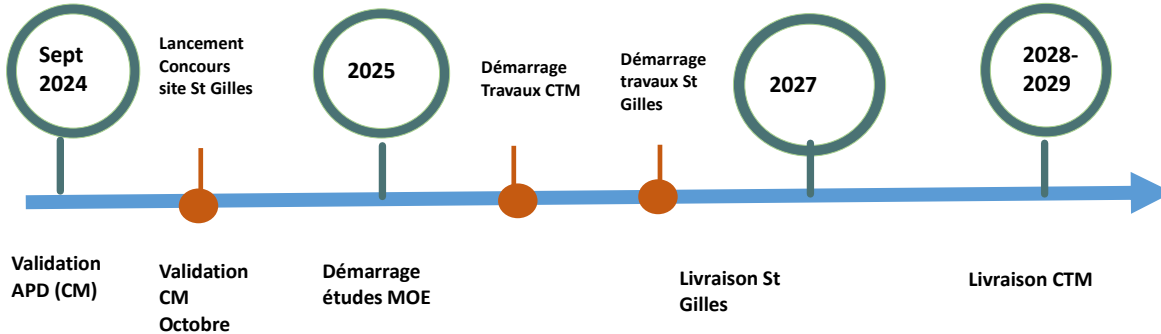
Les locaux actuels des sites SEVEP et chantier d'insertion pourront ainsi être vendus comme prévu au début de l'opération.

Le programme technique détaillé concernant l'opération de réhabilitation de Saint-Gilles, transmis en pièce jointe, doit être validé par le conseil municipal pour permettre à la maîtrise d'ouvrage de communiquer les exigences techniques du projet à l'ensemble des intervenants, notamment les architectes et bureaux d'études lors de la consultation pour concours.

Ce programme technique définit les besoins, les liens fonctionnels, les exigences techniques et environnementales souhaitées par la Ville afin que le concepteur puisse proposer un projet qui corresponde aux attentes de la Collectivité. Il permet enfin une meilleure appréhension des délais et coûts du projet en présentant un planning prévisionnel et une enveloppe budgétaire.

Les travaux qui seront réalisés au CTM débiteront dès 2025 par le remplacement de la toiture avec mise en place d'isolation performante. Les aménagements intérieurs et latéraux du bâtiment seront planifiés et gérés par maîtrise d'œuvre externe en relation directe avec les agents occupants selon le planning prévisionnel ci-dessous présenté.

## Planning prévisionnel des travaux :



Note : Les opérations de programme liées au projet de redéploiement des services techniques feront l'objet d'une délibération détaillée spécifique pour valider le plan de financement.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,  
**Vu** l'avis du Bureau Municipal en date du 02 septembre 2024,  
**Vu** l'avis de la Commission « Ville » en date du 11 septembre 2024,  
**Vu** le programme technique détaillé présenté,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** le programme technique détaillé concernant l'opération de redéploiement des services techniques et des chantiers d'insertion à St Gilles vu en Commission et d'autoriser le lancement du concours de MOE.
- ➔ **APPROUVE** les opérations concernant à la fois le pôle espaces publics qui sera installé à Saint Gilles et la réhabilitation du CTM pour le pôle bâtiment et moyens généraux.

**Le conseil adopte cette délibération à la majorité des suffrages exprimés par 27 voix pour et 4 voix contre (Fabrice LEBRETON, Alain LARRIVÉ, Pierre-Yves LE BOUDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ), et 2 abstention(s) (Michèle LE BAIL, Hilal SAFAK)**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Maire,

**Michèle DOLLÉ**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)